



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

☎ : 03.21.77.45.60
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité
Projet Social
Direction des Centres Socioculturels
Lensois
Ref : AA/CD
Affaire suivie par Monsieur Abdelhamid
ANANE Directeur Adjoint du Centre
Socioculturel DUMAS/FLAMENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216204982-20231025-DEC_2023_356-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/10/2023

Décision N°2023 – 356

DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UNE
CONVENTION POUR SEPT ATELIERS ADULTES
DECOUVERTE DE LA COUTURE PROGRAMMES LES 07-
14-21-28/11/2023 ET LES 05-12-19/12/2023 AU
CENTRE ANNIE FLAMENT

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-
Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai
2020, décidant l'application des dispositions prévues à
l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu l'arrêté 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant
délégations à des Adjointes au Maire,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article
R2122-8,

Vu la consultation des prestataires suivants : Mamzellefil,
Aux dés à coudre, La boîte à couture, Le salon de la couture,
A l'Atelier de couture, Vestali.

Vu la proposition retenue, à savoir celle de la société « A
l'Atelier de couture » répondant au besoin dûment recensé,

Considérant que la mise en place de sept ateliers adultes
découverte de la couture, qui se dérouleront les 07-14-21-
28/11/2023 ; les 05-12-19/12/2023 de 14h00 à 16h00 au
Centre Annie FLAMENT nécessite la signature d'une
convention avec la société « A l'Atelier de couture ».

DECIDE

ARTICLE 1: D'autoriser l'achat d'une prestation pour la mise en place de sept ateliers adultes
découverte de la couture, animés par la société « A l'Atelier de couture » représentée par
Madame Patricia BALINGON, Auto-Entrepreneur, dont le siège social se situe 22 rue Lalo –
62750 LOOS-EN-GOHELLE.

ARTICLE 2 : Il sera conclu et signé une convention avec la société « A l'Atelier de couture », représentée par Madame Patricia Auto-Entrepreneur, pour la mise en place de sept ateliers adultes découverte de la couture qui se dérouleront les 07-14-21-21/11/2023 et les 05-12-19/12/2023 de 14h00 à 16h00 au Centre Annie FLAMENT – 67 rue Auguste Lefebvre – 62300 LENS..

ARTICLE 3 : Le coût de l'intervention est fixé à 280 € (Deux cent quatre-vingts euros) sur présentation d'une facture conforme au devis, la société « A l'Atelier de couture » est non assujettie à la TVA selon l'article 293B du Code Général des Impôts. Le règlement s'effectuera par mandat administratif. Les crédits sont inscrits au budget 2023.

ARTICLE 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le **25 OCT. 2023**

Pour le Maire
l'Adjointe au Maire




Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH